

Phy

ARRETE N° 2016-127 du 01 MARS 2016
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La présidente de l'université Paris Diderot,

Vu le code de l'éducation,
Vu les arrêtés du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master et du 1^{er} août 2011 relatif à la Licence,
Vu les statuts de l'université,
Vu la proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'université par le conseil d'administration du 05 mai 2014,

ARRETE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Matteo CACCIARI, directeur de l'U.F.R. de Physique, à l'effet de signer dans le cadre des campagnes d'inscriptions universitaires concernant l'U.F.R. susmentionnée :

- les décisions de refus opposées aux demandes d'autorisation d'inscription en 1^{ière}, 2^{ième} et 3^{ième} années de Licence et en 1^{ière} et 2^{ième} années de Master ;
- les décisions de refus prises à la suite de recours administratifs déposés auprès du directeur de l'U.F.R. susmentionné, contre les décisions de refus initial opposées aux demandes d'inscription visées à l'alinéa précédent.

Article 2 :

Le délégataire est tenu de rendre compte, chaque année de l'utilisation de la présente délégation.

Article 3 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 2016.

Article 4 :

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié et notamment par publication sur le site <http://www.univ-paris-diderot.fr>.

Fait à Paris, le

01 MARS 2016

Christine CLERICI

01 MARS 2016

Affiché le :

Transmis au recteur le : 01 MARS 2016